



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE
RECRUTE
UN INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME (f/h)

Cadre d'Emploi : Rédacteur ou technicien territorial (catégorie B)

Temps de travail : Temps complet 1607 heures annuelles

Poste ouvert aux contractuels : A titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique).

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Motif de la vacance du poste : création de poste

Management : non

Télétravail : non

EMPLOYEUR :

La Communauté de communes Sauldre et Sologne est située dans le département du Cher, en région Centre-Val de Loire, entre Orléans et Bourges. Elle regroupe 14 communes, soit environ 15 000 habitants. Ses principales compétences portent sur le développement économique, le tourisme, l'environnement, la culture, et l'aménagement du territoire.

Pour partie en Sologne et pour partie dans le Pays Fort, aux portes du Sancerrois, le territoire Sauldre et Sologne bénéficie d'un environnement naturel et patrimonial préservé de grande qualité qui en fait l'une des destinations touristiques incontournables du Berry. Dynamique par ses deux centres économiques à Aubigny-sur-Nère et Argent-sur-Sauldre qui hébergent des entreprises de rang européen, le territoire l'est également par la présence de nombreux commerces, services, équipements sportifs et culturels. Ce territoire allie performance économique, vitalité et qualité de vie.

Dans le cadre du renforcement du service instructeur mutualisé pour le compte des communes membres, rendu nécessaire par la prise en charge prochaine de l'instruction pour trois communes supplémentaires (dès approbation du PLUi), ainsi que l'intégration de l'instruction des publicités et des enseignes et la réalisation du récolement, la Communauté de communes recrute un instructeur de l'application du droit des sols.

MISSIONS ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Sous l'autorité de la responsable du service et en lien avec l'autre instructeur vous effectuerez les tâches suivantes :

- Instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme transmises par les 11 communes adhérentes (DP, PC, PA, AT, Cub) dans les délais en tenant compte des règles des PLU de chaque commune (PLUi à compter de 2026) ;
- Veiller au respect des délais et des procédures ;
- S'assurer de la complétude administrative et technique des dossiers ;
- Assurer la rédaction et le suivi des courriers, des actes de procédure, des projets d'arrêtés et des demandes de pièces complémentaires ;

- Conseiller et renseigner les communes et les pétitionnaires, suivre les demandes de rendez-vous ;
- Assurer le lien avec les communes au niveau technique et avec les élus le cas échéant ;
- Analyser juridiquement et techniquement les dossiers ;
- Assurer une polyvalence des tâches avec l'équipe ;
- Suivre les DAACT et contrôles de conformité sur le terrain ;
- Suivre les procédures liées aux ERP et aux enseignes ;
- Effectuer une veille juridique.

PROFIL RECHERCHE :

Savoirs :

- Connaissance des procédures d'instruction, des acteurs de l'urbanisme ;
- Maîtrise du droit de l'urbanisme ;
- Capacité à interpréter et appliquer les règlements, à appréhender un projet dans sa globalité ;
- Maîtrise des outils de bureautique et des logiciels métier.

Savoir être :

- Capacité d'analyse, synthèse, rigueur, réactivité, disponibilité ;
- Travail d'équipe, discrétion, objectivité ;
- Maîtrise de la lecture et interprétation des plans.

Savoir-faire :

- Maîtriser l'expression écrite et orale avec un sens du relationnel développé ;
- Savoir rédiger des courriers et des actes administratifs ;
- Savoir gérer les priorités ;
- Respecter les délais.

Rémunération statutaire (ou selon expérience) + régime indemnitaire + participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle + adhésion au CNAS

Rythme de travail : 37h30 par semaine, (15 RTT)

Spécificités : Permis B obligatoire, déplacements réguliers sur le territoire intercommunal.

POSTE A POUVOIR LE : 01/05/2025

Date limite de dépôt des candidatures : 15 avril 2025

Envoyer CV et lettre de motivation à : direction@sauldre-sologne.fr

Renseignements au : 02 48 73 85 22